

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 30 mars 2007
(convocation du 19 mars 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Trente Mars Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BOURRAGUE Chantal, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert	M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe (à cpter de 10 h 00)
M. PIERRE Maurice à Mme. CARTRON Françoise	M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. VALADE Jacques à M. SOUBIRAN Claude	M. HERITIE Michel à M. HOUEBERT Henri (à cpter de 11 h 50)
M. BANNEL Jean-Didier à M. BANAYAN Alexis	M. JUPPE Alain à M. MARTIN Hugues (à cpter de 10 h 40)
M. BENOIT Jean-Jacques à M. JOUVE Serge	Mme KEISER Anne-Marie à M. DUTIL Silvère (à cpter de 11 h 30)
Mme. BRACQ Mireille à Mme. PARCELIER Muriel	Mme LACUEY à M. COUTURIER Jean-Louis (à cpter de 11 h 45)
Mme BRUNET Françoise à M. DUCASSOU Dominique (à cpter de 12 h00)	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. CANIVENC René à Mme PUJO Colette	M. MANGON Jacques à BELLOC Alain (à cpter de 12 h 05)
Mme CARLE DE LA FAILLE M. Claude à Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia (à cpter de 10 h 40)	M. POIGNONEC Michel à M. FAYET Guy
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien (à compter du 11 h 45)	M. PONS Henri à M. PETIT Alain
M. CARTI Michel à Mme LIMOUZIN Michèle (à cpter de 11 h 30)	M. QUANCARD Joël à MANGON Jacques (à cpter de 11 h 30)
M. CAZENAVE Charles à M. CANOVAS Bruno	M. SEGUREL J. Pierre à M. FELTESSE Vincent (à cpter de 11 h 15)
M. CORDOBA Aimé à M. CHAZEAU Jean	M. SIMON Patrick à Mme DARCHE Michelle (à cpter de 10 h 50)
M. DAVID Alain à M. GRANET Michel (à cpter de 11 h 45)	M. TAVART Jean-Michel à M. HOURCQ Robert
Mme DE FRANCOIS Béatrice à M. ANZIANI Alain	Mme TOUTON Elisabeth à Mme. WALRYCK Anne
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis	M. TOUZEAU Jean à M. TURON Jean-Pierre (à cpter de 12 h 00)
Mme FAORO Michèle à M. MONCASSIN Alain (à cpter de 11 h 30)	Mme VIGNE Elisabeth à M. REBIERE André
Mme FAYET Véronique à M. GELLE Thierry (jusqu'à 10 h 40)	

LA SÉANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement des contrats de gestion des transports publics
□ Appel d'offres - Autorisation de signer le marché.

Monsieur BRANA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Les délégations de service public des réseaux de transports urbains et transports pour personnes à mobilité réduite arrivent à leur terme le 31 décembre 2008. Afin de pouvoir procéder au renouvellement de ces contrats, la Communauté urbaine de Bordeaux envisage de se faire accompagner et conseiller par un bureau d'études lors des différentes phases de la procédure sur les aspects juridiques, économiques, financiers et techniques des futurs contrats.

Cette mission portera sur le renouvellement de deux (2) délégations qui arrivent à terme en même temps.

Suivant les recommandations que fournira le prestataire, ces deux (2) délégations pourront être globalisées en une seule et même procédure.

Toutefois, si les conclusions venaient à proposer le maintien de deux procédures, une vigilance accrue devra être portée pour assurer un suivi égal des deux (2) délégations.

Dans le cadre de cette mission, la Communauté urbaine s'appuiera sur l'expertise du prestataire pour :

Tranche ferme :

- vérifier et argumenter la pertinence ou non de maintenir l'exploitation de deux réseaux distincts,
- élaborer le rapport sur le principe de la délégation de service public conformément à l'article L.411-4 du CGCT avec une analyse détaillée comparative et argumentée des différents modes de gestion du ou des prochain(s) contrat(s) soumis à délibération du Conseil de Communauté.

Tranche conditionnelle :

- l'élaboration des dossiers de consultation et des cahiers des charges,
- la conduite des procédures de mise en concurrence,
- l'analyse des candidatures qui conduira à la sélection des candidats,
- l'analyse des offres sous les angles juridiques, économiques, financiers et techniques,
- le bon déroulement de la phase de négociation,
- la finalisation des contrats.

Le prestataire retenu sera le garant de la sécurité juridique de l'ensemble de la démarche.

Le marché est conclu à prix global et forfaitaire à compter de la date de notification jusqu'à la date de signature du contrat avec le ou les futur(s) prestataire(s).

En application des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du code des marchés publics et compte tenu du montant estimé de l'étude à 300 000€ HT, il est proposé de recourir à la procédure d'appel d'offre ouvert avec mise en concurrence de niveau européen.

La dépense relative à cette opération sera prise sur le Budget annexe transports dans l'exercice 2007 et suivant – chapitre 011 – compte 61700001 – CRB D320.

C'est donc dans ce cadre qu'il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser Monsieur le Président :

- **à décider de confier à un cabinet de conseil une mission d'assistance pour le choix du ou des futur(s) prestataire(s) de la gestion des réseaux de transports communautaires,**
- **à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un Appel d'Offres en application des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59, 72 du code des marchés publics,**
- **à adopter les documents de la consultation,**
- **à signer le marché à intervenir avec le prestataire qui aura émis la proposition économiquement la plus avantageuse et en cas d'insuccès, à procéder à la recherche d'un opérateur économique, soit par voie d'un nouvel appel d'offre sur la base d'un nouveau dossier adapté, soit par marché négocié en application de l'article 35-I 1^{er} du Code des Marchés Publics.**
- **à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,**
- **à saisir la commission consultative des services publics locaux pour avis à l'issue de la tranche ferme de ce marché.**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 30 mars 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
17 AVRIL 2007**

PUBLIÉ LE : 17 AVRIL 2007

M. PIERRE BRANA